



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

DELEGATION AUX FONCTIONNAIRES TITULAIRES DE LA COMMUNE

DELEGATION DE SIGNATURE

119/SG/2026

Le Maire de la Ville de RIXHEIM

Vu les articles R 2122-8 et L 2122-30 du Code Général des Collectivités Territoriales,

A R R E T E :

ARTICLE 1 :

Délégation de signature est donnée, sous ma surveillance et ma responsabilité à :

Madame Catherine SCHMITT, fonctionnaire titulaire de la commune, pour les dossiers et questions suivantes :

- Certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés à cet effet ;
- Légalisation des signatures ;
- Les certificats de vie ;
- Les déclarations de perte de pièce d'identité ;
- Les autorisations et documents relatifs aux pouvoirs de police funéraire.

ARTICLE 2 :

La signature par **Madame Catherine SCHMITT** des pièces et actes repris à l'article 1 du présent arrêté devra être précédée de la formule indicative suivante « par délégation du Maire ».

ARTICLE 3 :

Madame le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de RIXHEIM sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5 :

Une ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet
- Monsieur le Procureur de la République
- Madame Catherine SCHMITT
- Dossier du personnel
- Recueil des Actes Administratifs

Fait à Rixheim, le 23 mars 2026

Le Maire,



Catherine MATHIEU-BECHT

Notifié à l'intéressée le : 23/03/2026

Signature :

